



Assemblée générale

Distr. limitée
5 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Cinquième Commission

Point 149 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Projet de résolution déposé par le Président de la Commission à la suite de consultations

Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [69/307](#) du 25 juin 2015, [70/289](#) du 17 juin 2016 et [71/293](#) du 30 juin 2017,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Reconnaît* l'appui que le Gouvernement de la République de l'Ouganda a fourni en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

5. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide de ne pas supprimer le poste de responsable de la prestation de services (P-5) ;

¹ [A/72/639](#) et [A/72/777](#).

² [A/72/789/Add.9](#).



6. *Rappelle également* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif, se félicite de la transformation d'un certain nombre de postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et prie instamment le Secrétaire général de continuer à mettre en œuvre le plan de transformation et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre de son prochain projet de budget ;

7. *Note* que le personnel du Centre de services recruté sur le plan national remplit les conditions requises pour bénéficier d'engagements continus et, à ce titre, prie le Secrétaire général de s'assurer que ces engagements soient octroyés à ces membres du personnel conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur la question, notamment la résolution 65/247 du 24 décembre 2010, et dans le respect du Statut et du Règlement du personnel ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

8. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

9. *Approuve* un montant de 31 438 900 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

Modalités de financement des dépenses prévues

10. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 2 983 200 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Un montant de 27 860 200 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

c) Un montant de 595 500 dollars sera imputé sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 qu'elle a approuvés dans sa résolution 72/263 A à C du 24 décembre 2017 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 792 300 dollars, qui représente le montant de 2 892 400 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 minoré du montant de 100 100 dollars correspondant à la diminution enregistrée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, sera déduit du montant visé à l'alinéa b ci-dessus et réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité ;

11. *Décide également* d'examiner à sa soixante-treizième session la question du financement du Centre de services régional.

³ A/72/639.